

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 68/1977 (1977)

Artikel: La formation postobligatoire : généralisation et inégalités
Autor: Amos, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La formation postobligatoire : généralisation et inégalités

par Jacques Amos

1. Le développement de la formation postobligatoire

La genèse des formations postobligatoires actuelles apparaît avec l'université et l'apprentissage manuel relevant à l'origine des corporations. Elles se caractérisent dès le Moyen Age par deux traits importants :

- elles sont extérieures au milieu familial, contrairement à l'apprentissage de la vie active rurale, agricole ;
- elles sont sanctionnées par un examen ou une mise à l'épreuve, vérifiant l'assimilation effective des savoirs transmis, et la garantissant à autrui (le diplôme est la preuve tangible de cette assimilation).

Dans les deux cas, le lien avec la vie professionnelle et, plus généralement, économique, est relativement transparent : il s'agit en somme d'exiger l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de certaines professions libérales et artisanales. Le développement de la civilisation industrielle a élargi l'éventail des qualifications requises, en même temps que le libéralisme économique et les mutations technologiques rendaient plus évident le besoin d'une sanction officielle aux connaissances accumulées par les individus. C'est le plus souvent l'Etat qui fut appelé à accorder cette garantie, sous la forme de diplômes reconnus, favorisant à la fois la mobilité économique et géographique des travailleurs : les employeurs savent ce qu'ils peuvent attendre d'un nouvel engagé, les salariés peuvent prouver leurs compétences lorsqu'ils se présentent. On évite ainsi de longues périodes d'essai, et quelques déboires...

Vue sous cet angle, la formation postobligatoire oriente les individus vers leur activité professionnelle future, en même temps qu'elle les y prépare¹. Les formations générales peuvent sembler de prime abord échapper à cette logique ; mais si l'on veut bien considérer l'université

¹ En ce sens, le système d'enseignement postobligatoire se distingue dans son principe d'un système où les situations sociales seraient acquises par la naissance.

comme une espèce particulière d'école professionnelle, dispensant des qualifications utiles à la société économique contemporaine et participant d'une certaine division du travail, ces formations générales s'insèrent bien dans l'optique du système :

- la maturité en tant que formation préalable à l'accès aux universités et écoles polytechniques ;
- les écoles de culture générale et les écoles de commerce en tant que dispensant des compétences professionnelles s'appuyant sur un bagage général plus vaste que celui de l'apprentissage commercial, bagage nécessaire à l'exercice de certaines professions ou à l'accès à certaines responsabilités.

Le développement de la formation postobligatoire répond donc au moins autant à des préoccupations économiques qu'à un souci d'assurer à chacun les moyens de parfaire sa personnalité et de maîtriser son insertion sociale. Quelques points de repère permettront d'en mesurer rapidement l'évolution historique et récente.

Il n'existe pas de statistiques scolaires permettant de remonter assez loin dans le passé pour obtenir des comparaisons à long terme. Cette lacune peut être heureusement contournée, par le biais du recensement fédéral de 1970. A cette occasion, quelques questions sur les formations en cours ou achevées ont été introduites. En comparant les niveaux scolaires achevés par groupes d'âge, on obtient une approximation de l'évolution historique de la formation : chacun de ces groupes a en effet traversé à une époque différente le système d'enseignement. Le tableau 1 retient des groupes d'âge quinquennaux, échelonnés de dix en dix ans ; seuls les résidents genevois d'origine suisse y figurent ; les données restent ainsi géographiquement homogènes avec la suite de l'article, alors que l'élimination des résidents étrangers évite d'introduire une information relative à des systèmes d'enseignement étrangers. Trois limites méthodologiques subsistent néanmoins :

- les apprentissages en emploi ne relevant pas d'une formation de type scolaire ne sont pas comptabilisés séparément ; dans la plupart des cas, les détenteurs de certificats de capacité sont donc inclus dans la ligne « scolarité obligatoire » ;
- la mortalité diffère selon la stratification socio-professionnelle ; elle tend à être plus élevée au bas de la hiérarchie sociale, introduisant une surestimation des formations supérieures, d'autant plus forte que les groupes sont plus âgés ;
- les résidents genevois de 1970 n'ont pas tous acquis leur formation dans le canton ; les mouvements migratoires, plus ou moins sélectifs par qualifications selon les époques, introduisent une distorsion supplémentaire dont le sens général est difficile à déterminer. L'évolution montrée par le tableau 1 est néanmoins suffisamment marquée pour que ces réserves n'affectent pas le sens des conclusions :

Tableau 1: Niveau achevé de scolarité (1970) *
(Résidents genevois d'origine suisse)

	Groupes d'âge				
	30-34	40-44	50-54	60-64	70 et plus
<i>Niveau achevé (%)</i>					
Scolarité obligatoire	49	58	64	70	75
Ecole professionnelle	15	12	11	9	6
ETS	3	3	1	2	1
Collège	24	20	18	15	14
Université	9	7	6	4	4
Total avec indication = 100%	13518	13339	10785	10868	15311
Résidents/décembre 1970	14782	15160	12772	13860	20996**
Proportion sans indication	8	12	15	21	27

* Apprentissage non compris (soit: englobés dans la scolarité obligatoire).
 ** Dont deux tiers de sexe féminin.
 (Source: Recensement fédéral de la population 1970, tableaux non publiés).

Le groupe d'âge 30-34 ans a quitté l'enseignement obligatoire aux alentours de 1960, les suivants successivement dix années auparavant. Le groupe d'âge 70 ans et plus a été scolarisé vers 1910-1920. A cette époque, les trois quarts au moins² des jeunes n'accomplissaient que leur scolarité obligatoire, suivie éventuellement d'une formation en emploi. Cinquante ans plus tard, cette situation ne concernait plus que la moitié des jeunes. Inversement, ceux qui reçoivent une formation postobligatoire en école sont sans cesse plus nombreux. En moyenne, les effectifs relatifs (pourcentages) ont doublé en un demi-siècle.

Quelques chiffres plus récents permettent de constater que l'évolution n'est pas à son terme. En 1965-1966, les écoles genevoises de niveau postobligatoire (y compris les apprentissages officiels, mais à l'exception de l'université et de quelques formations professionnelles) accueillaient 8400 élèves; ils étaient 9500 cinq ans plus tard, 12900 en 1975-1976. Ramenés à la population résidente de 15 à 19 ans, correspondant approximativement à la base de recrutement des écoles postobligatoires, ces élèves représentaient successivement 47%, 51%, 62%.

Notre société est sur la voie menant à la généralisation de la formation postobligatoire, à la démocratisation des études au sens large³. Cette constatation concerne Genève, cas particulier en Suisse pour

² Ces proportions sont sans doute en réalité un peu plus fortes: les « sans indication » (dernière ligne du tableau 1) devraient être plus nombreux parmi les moins scolarisés. La part de « sans indication » augmentant avec l'âge, l'accroissement de la scolarité postobligatoire est plutôt sous-estimé.

³ Démocratisation au sens large par opposition à la démocratisation au sens étroit, ou égalité des chances d'accès aux formations supérieures.

plusieurs raisons. C'est d'abord un canton essentiellement urbain, n'englobant pas les particularités de la formation en zones rurales. Comme dans la plupart des cantons romands, le collège joue un rôle plus important que dans la moyenne suisse. Son économie est enfin avant tout tertiaire (environ 70% de l'activité économique). L'urbanisation de l'habitat, l'accroissement des services, l'augmentation du nombre de bacheliers caractérisent cependant le développement général des sociétés industrielles avancées. En ce sens, la situation genevoise préfigure dans une certaine mesure celle de la Suisse dans son ensemble. Elle peut servir de système de référence aux politiques de l'éducation, système que l'on cherchera à imiter, à éviter, à corriger.

Le tableau 2 permet de définir quelques ordres de grandeur sur les différences de formations à Genève et en Suisse. En plus des rubriques du tableau 1, il contient les apprentissages, dont le nombre est surestimé de la fraction des apprentis ayant plus de 19 ans: les tableaux publiés par le Bureau fédéral de statistiques ne les ventilent pas par âge. Cette erreur, de même sens aux niveaux fédéral et cantonal, n'affecte pas de manière décisive les conclusions déduites du tableau. D'autre part, ce tableau englobe l'ensemble des résidents de 15-19 ans, puisque les problèmes d'âge et d'immigration ayant conduit à l'élimination des étrangers dans le tableau précédent n'interviennent pas ici.

Tableau 2: Formation en cours en Suisse et à Genève

(Recensement fédéral de 1970*, population résidente 15-19 ans, âge civil)

	Suisse	Genève
Résidents 15-19 ans = 100%	450 599	18 439
Ni scolarisés, ni apprentis	32	27
<i>Formation en cours</i>		
Scolarité obligatoire	17	11
Apprentissages**	32	22
Ecoles professionnelles	4	4
ETS	0	1
Collège	12	26
Université	1	3
Sans indication	2	6

* 7^e volume, tableau 7.16.

** Les effectifs d'apprentis proviennent du 5^e volume, tableau 5.01.

Dans le canton de Genève, la proportion de jeunes en formation est légèrement supérieure à la moyenne suisse (+5%). Si l'on excepte les jeunes fréquentant encore l'un des degrés de l'enseignement obligatoire, les formations dominantes sont les apprentissages et le collège.

Mais leurs ordres de grandeur relatifs diffèrent fortement en Suisse et à Genève. Pour l'ensemble du pays, les apprentis sont près de trois fois plus nombreux que les collégiens, alors que leurs effectifs sont sensiblement équivalents à Genève. Les particularités du canton évoquées plus haut (urbanisation, économie de services, particularité de la Suisse romande) contribuent à rendre compte de ces différences.

Les données du tableau 2 doivent cependant être traitées avec prudence. Les institutions et les normes scolaires, les structures sociale et économique varient d'un canton à l'autre: les quelques points de repère du paragraphe précédent formulent les conclusions essentielles que l'on peut s'autoriser à tirer. Il faut s'abstenir notamment de considérer la proportion de jeunes sans formation en cours comme une estimation de la proportion des jeunes sans formation: dès la seizième ou la dix-septième année, le nombre de diplômés entrant dans la vie active n'est plus négligeable.

Pour obtenir une image plus précise de la formation des jeunes, il est indispensable de posséder des données homogènes, sur une ou plusieurs cohortes de jeunes (recherches longitudinales ou analyses de carrière). Une enquête genevoise⁴ a permis de réunir de telles informations sur l'ensemble des résidents du canton ayant entre 15 et 19 ans d'âge scolaire⁵. Le quart d'entre eux ont terminé leur scolarité obligatoire hors de Genève, une partie n'a suivi à Genève aucune formation ultérieure. Ils n'interviennent donc que partiellement ou pas du tout dans l'analyse du fonctionnement du système d'enseignement (SE) genevois.

Pour cette raison, la suite de l'article ne concernera que la fraction des résidents issus de l'enseignement obligatoire genevois, c'est-à-dire l'ensemble des jeunes ayant fréquenté à 14 ans d'âge scolaire (année à la fin de laquelle ils sont libérés de la formation obligatoire) l'une ou l'autre école du canton⁶, et n'ayant pas émigré par la suite. S'ils ont terminé l'école obligatoire en juin 1971, ils ont 19 ans au moment de l'enquête; si c'était en juin 1975, ils ont 15 ans.

La recherche n'est pas réellement longitudinale. Toutefois les données permettent de reconstituer pour chaque cohorte d'âges les événements marquants de la formation postobligatoire: les diplômes obtenus. D'autre part, on peut considérer que la juxtaposition des cinq générations révèle les tendances principales de la formation postobligatoire d'une cohorte traversant le SE genevois; elles forment de ce point de vue une approximation de l'histoire d'une génération, de celle de 19 ans par exemple.

⁴ Elle a été effectuée par le Service de la recherche sociologique (SRS) et l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF) de Genève, au printemps 1976. Documents de recherche et rapports peuvent être consultés sur demande au SRS.

⁵ Ces âges correspondent aux cinq premières années de la formation postobligatoire. L'âge scolaire genevois est compris, pour ces générations, entre le 1^{er} septembre d'une année et le 31 août de l'année suivante. Les jeunes de 15 ans sont nés entre le 1.9.1959 et le 31.8.1960, ceux de 19 ans entre le 1.9.1955 et le 31.8.1956.

⁶ Selon les cas, il s'agit:

- d'une classe terminale du cycle d'orientation (CO); pour les élèves réguliers;
- d'une classe inférieure pour les élèves retardés;
- d'une formation postobligatoire pour les élèves avancés.

2. Formation et filières de formation

Délimiter la formation de manière satisfaisante pour le pédagogue, le sociologue, le politicien et l'homme de la rue est une véritable gageure. Une approche pragmatique du champ de la recherche est heureusement suffisante: elle englobe toutes les formations postobligatoires débouchant sur un diplôme reconnu par des tiers. Pour leur plus grande part, ces formations relèvent du pouvoir étatique (Confédération, notamment OFIAMT, cantons), mais certaines d'entre elles n'en dépendent pas directement ou pas du tout (écoles professionnelles privées, formations des régies fédérales CFF et PTT, etc.). Leurs diplômes n'en sont pas moins reconnus sur le marché du travail.

Cet article fera appel aux distinctions suivantes:

- distinction de niveau, opposant les formations de niveau secondaire, suivant immédiatement la fin de la scolarité obligatoire, aux formations de niveau tertiaire, requérant en principe l'obtention préalable d'un diplôme de niveau secondaire. Les premières correspondent aux formations acquises dans les collèges, écoles de commerce, techniques ou de métiers, et aux apprentissages en emploi; les secondes aux écoles supérieures, universitaires ou para-universitaires;
- distinction de type, opposant les formations générales, mettant l'accent plutôt sur la maîtrise des connaissances abstraites et du discours, aux formations plus étroitement professionnelles mettant l'accent sur l'acquisition des aptitudes requises dans l'exercice d'une profession spécifique.

Sept groupes de formations sont ainsi définis:

- niveau secondaire, formations générales:
 - maturité et titres équivalents (par exemple, baccalauréat français);
 - diplômes de culture générale et titres équivalents (par exemple, écoles de commerce à plein temps);
- niveau secondaire, formations professionnelles:
 - diplômes d'arts et de techniques (écoles de beaux-arts, ETS⁷);
 - CFC et CC (certificats fédéraux et cantonaux de capacité, autrement dit apprentissages réglementés par l'OFIAMT ou l'OOPF);
 - autres formations professionnelles (écoles professionnelles privées, formations des régies fédérales CFF et PTT, activité professionnelle avec clause de formation, etc.);
- niveau tertiaire:
 - université;
 - écoles para-universitaires (formations professionnelles supérieures, le plus souvent para-médicales et sociales).

⁷ A Genève, l'ETS n'est pas en principe une école de niveau tertiaire, puisqu'on peut y entrer à la fin de l'école obligatoire; il en va autrement dans la plupart des cantons suisses, où les formations ETS sont précédées de quatre années d'apprentissage en emploi ou dans le cadre de l'école.

Ces formations sont socialement hiérarchisées: un large consensus⁸ existe sur la valeur et le prestige qui leur sont attachés. C'est d'ailleurs par rapport à cette hiérarchie même qu'apparaît le thème de l'inégalité dans la formation postobligatoire, qui est une inégalité d'accès aux formations socialement privilégiées. Cette hiérarchie se retrouve largement dans la stratification socio-professionnelle. Elles sont d'ailleurs liées et leurs effets s'étendent bien au-delà de la vie professionnelle.

Comme toute typologie, celle qui est proposée offre l'avantage de rendre la réalité moins complexe, plus facilement analysable, et l'inconvénient d'assimiler des formations distinctes. En fait, il y a de l'absence totale de formation au titre universitaire le plus prestigieux un continuum de situations de formation. A la limite, l'obtention d'un diplôme ne crée pas une différence radicale avec l'échec ou l'abandon en cours de formation. Vaut-il mieux obtenir un CFC de serviceman de l'automobile, ou échouer en dernière année d'école de commerce?

Les données «historiques» tirées du recensement fédéral de 1970 ont permis d'établir quelques ordres de grandeur sur le rythme de développement de la formation depuis une cinquantaine d'années. Quelle est la situation en 1976, pour les jeunes ayant quitté l'école obligatoire genevoise une à cinq années auparavant?

Le tableau 3 répond schématiquement à la question. Il distingue d'une part les jeunes en formation ou diplômés, de l'autre les jeunes sans formation. Appartiennent au premier groupe ceux qui suivaient au moment de l'enquête un processus d'acquisition de qualifications débouchant sur un diplôme ou sur un certificat, et ceux qui avaient déjà obtenu un titre. Aux échecs, abandons et changements d'orientation près, ce groupe préfigure les formations finalement acquises. Le second groupe comprend tous ceux qui n'étaient pas en formation et n'avaient obtenu aucun diplôme. Il fournit une estimation de la fraction d'une génération qui n'achève pas de formation, sous réserve de ceux qui en commenceront une ultérieurement (hypothèse rare à 19 ans). Ces jeunes ne sont pas pour autant sans qualifications: certaines sont acquises par le travail (formations sur le tas), d'autres l'ont été durant une ou plusieurs années d'insertion dans le SE genevois (formations partielles, avec échec ou abandon avant l'obtention du diplôme).

La dernière colonne propose une estimation du niveau de formation finalement atteint ou achevé avec succès. Cette estimation se base uniquement sur la génération de 19 ans. Si tous les jeunes avaient alors achevé leur formation, la situation à cet âge correspondrait pratiquement à l'état final. Mais ce n'est pas le cas:

- certains ont effectivement obtenu un diplôme, de niveau secondaire en général, et ont entamé une carrière professionnelle;
- d'autres, diplômés également, ont entrepris une nouvelle formation, le plus souvent de niveau tertiaire;
- d'autres enfin n'ont pas encore achevé leur (première) formation.

⁸ Consensus qui n'empêche pas que cette hiérarchie puisse faire problème. Certains la refusent radicalement, au nom d'une idéologie révolutionnaire, d'autres cherchent, en la minimisant ou en la contestant («toutes les formations se valent»), à réfuter les revendications à l'égalité sociale dans la formation.

Dans ces deux derniers cas, estimer l'état final revient à « prévoir » l'aboutissement des formations en cours. Pour celles de niveau tertiaire, l'absence de connaissances précises sur les taux d'échec et d'abandon imposait de renoncer à la prévision: l'estimation les considère comme un niveau atteint, que seule une fraction des jeunes, inconnue, achèvera avec succès. Pour les formations de niveau secondaire en cours, échecs, abandons et transferts avant le diplôme ont été négligés: à 19 ans, ils ne modifient plus sensiblement la répartition finale. On suppose donc que les formations en cours débouchent toutes sur un diplôme. Ces « diplômés » sont alors « orientés » vers une nouvelle formation ou vers la vie professionnelle dans les mêmes proportions que leurs camarades déjà diplômés à 19 ans.

Tableau 3: Situation de formation des jeunes résidents issus de l'enseignement obligatoire genevois (1976)

(Diplômés: dernier titre obtenu)

	Age scolaire (ans)					Etat final (estimé)
	15	16	17	18	19	
Total = 100%	3540	3219	2950	2861	2726	100
<i>En formation ou diplômés</i>	96	94	93	90	86	86
Scolarité obligatoire	27	3	0	0	0	—
Niveau secondaire	69	91	92	84*	67*	56
dont: maturité	30	37	35	29	16	6**
CFC/CC	24	40	43	41	37	37***
Niveau tertiaire	0	0	1	6	19	30
dont: Université	0	0	0	4	13	23
professions supérieures	0	0	1	2	6	7
<i>Sans formation</i>	4	6	7	10	14	14

* Les formations de niveau secondaire n'englobent pas les diplômés continuant leur formation à l'université ou dans une école para-universitaire. Si on les ajoute, le total des formations de niveau secondaire en cours ou achevées se monte à 88% à 18 ans, 84% à 19 ans; l'ensemble des maturités respectivement à 33% et 29%.

** Ensemble des formations générales: 8%.

*** Ensemble des formations professionnelles: 48%.

Chaque âge scolaire doit en principe être considéré pour lui-même, puisqu'il s'agit de cohortes distinctes. Toutefois, la cohérence générale des résultats, comme l'inertie des phénomènes de formation en courte période, autorisent à faire prudemment quelques comparaisons entre générations. Il faut cependant éviter d'attribuer entièrement à l'échec scolaire l'« évolution » d'un âge à l'autre dans les proportions de jeunes suivant ou ayant achevé un type donné de formation, comme celle des jeunes sans formation. En effet, les données genevoises récentes indiquent une tendance nette à l'augmentation de la formation postobliga-

toire, à laquelle une partie des différences constatées entre 16 et 19 ans doit être attribuée.

Quatre conclusions principales se dégagent du tableau 3:

1. Une formation postobligatoire est entreprise et acquise par une proportion très élevée des jeunes issus du SE genevois.
2. 27% des jeunes de 15 ans fréquentent encore l'un des degrés de la scolarité obligatoire; si on y ajoute les jeunes entrant directement dans la vie active ou entreprenant une formation postobligatoire à partir d'un degré antérieur du CO, le retard scolaire s'élève à un peu plus du tiers d'une cohorte. Il y a donc une volonté marquée d'achever l'ensemble des degrés de la scolarité obligatoire, à laquelle la généralisation de la formation postobligatoire n'est pas étrangère: une scolarité complète y ouvre de meilleurs horizons.
3. Sept jeunes sur huit acquièrent une formation de niveau secondaire, près de la moitié des jeunes une formation professionnelle de niveau secondaire.
4. Les formations de niveau tertiaire sont atteintes par à peine moins du tiers d'une volée issue de l'enseignement obligatoire genevois; près du quart d'une volée entre à l'université; Genève se situe ici très près de la structure américaine des formations.

Généralité de la formation postobligatoire

Vers 16 ou 17 ans, âges où l'on saisit le mieux l'importance réelle des formations postobligatoires, échecs et abandons ultérieurs compris, 93-94% des jeunes issus du SE genevois suivent une formation. A l'inverse, seuls 6 à 7% des jeunes n'ajouteront rien à leur formation de base. A 19 ans, 86% des jeunes ont acquis une formation postobligatoire. Les échecs dans les formations de niveau tertiaire n'affecteront pratiquement pas cette donnée, puisque ces formations sont en principe consécutives à l'acquisition d'un diplôme de niveau secondaire. Si l'on admet par ailleurs que 1 à 3% des jeunes sont, pour diverses raisons, inaptes à recevoir une formation, on constate qu'on est proche du minimum incompressible. Autrement dit, la presque totalité des jeunes commence une formation postobligatoire, sept sur huit l'achèvent. C'est dire que les jeunes sans formation, devenus l'exception, représentent aujourd'hui le cas «anormal». En ce sens, la formation postobligatoire devient socialement obligatoire.

Deux conclusions principales se dégagent de cette réalité nouvelle:

- d'une part, la formation obligatoire n'est plus qu'exceptionnellement le dernier contact des jeunes avec le système d'enseignement. La formation de base peut être repensée à partir de cette constatation;
- d'autre part, la généralisation de la formation postobligatoire permet de reconsidérer plus facilement certains de ses aspects, comme la spécificité des programmes selon l'orientation. La formation de base, par exemple, peut s'étendre au-delà de l'école obligatoire, pour développer certains aspects du bagage culturel commun, ou en introduire d'autres.

Formations secondaires et tertiaires

Sept jeunes sur huit obtiennent au moins un diplôme de niveau secondaire (86). Un peu plus de la moitié des jeunes en reste là (état final estimé: 56%). Il s'agit alors le plus souvent de formations de type professionnel: 48%.

De 16 à 19 ans (la quinzième année est spécifique, puisqu'un quart des jeunes fréquente encore l'un des degrés de la scolarité obligatoire), maturités et apprentissages en cours ou achevés représentent les deux piliers des formations de niveau secondaire. En chiffre rond, sur dix jeunes: trois ou quatre préparent ou obtiennent un certificat de maturité, quatre préparent ou obtiennent un CFC. Les autres formations de niveau secondaire concernent moins de deux jeunes sur dix.

Les études de niveau tertiaire sont, elles, nettement dominées par l'université en termes de niveau finalement atteint, l'écart étant toutefois plus faible à 18 ou 19 ans. C'est que les formations professionnelles supérieures sont plus hétérogènes et plus ouvertes que les études universitaires, qui exigent en principe la maturité, avec une ouverture aux diplômés de l'ETS.

Le tableau 4 montre de manière plus précise comment s'articulent les formations de niveau secondaire et tertiaire.

Tableau 4: Diplômes secondaires et études de niveau tertiaire

(Etat final, résidents issus de l'enseignement obligatoire genevois; résultats partiellement estimés *)

Diplômes secondaires	Etudes de niveau tertiaire			
	Total (19 ans =100%)	Univer- sité	Prof. sup.	Pas d'études de niv. tert.
Total 19 ans	2726	23	7	70
Maturité	832	70	13	17
Culture générale	129	1	39	60
Diplômes professionnels	1340	1	0	99
Sans diplôme secondaire	425	1	10	89

* Base de l'estimation: jeunes ayant achevé leur formation de niveau secondaire.

30% des jeunes issus de l'enseignement obligatoire genevois entreprennent des études de niveau tertiaire; un sur quatre entre à l'université, un sur quatorze se dirige vers les professions para-universitaires. Mais les chances de parvenir à ce stade de formation varient considérablement selon le curriculum antérieur:

- 70% des bacheliers entrent à l'université; moins de un sur cinq commence directement une carrière professionnelle;
- un diplôme de culture générale offre de moins bonnes perspectives: les portes de l'université sont fermées (mais on se dirige vers une

ouverture plus grande; combien en profiteront?); 60% entrent dans la vie active, avec souvent des compétences professionnelles mieux assurées que celles d'un bachelier; 40% choisissent de continuer leur formation;

- si les études de culture générale préservent encore certains choix ultérieurs de formation, les diplômés professionnels tendent à les fermer complètement; mais il s'agit sans doute moins de blocages réglementaires que de l'attitude face à la formation; en effet, 10% des jeunes sans aucun diplôme de niveau secondaire accèdent à des formations professionnelles supérieures.

Les filières de formation

Les constatations précédentes peuvent s'articuler plus aisément à partir de la notion de filières de formation. Fondamentalement, ces filières résultent des normes du système d'enseignement lui-même, à travers les règles de l'accès à une formation donnée. Quatre filières, quatre voies principales mènent ainsi de l'école à la vie active (entre parenthèses: part estimée de la génération de 19 ans issue de l'enseignement obligatoire genevois):

1. Entrée directe dans la vie active (6%).
2. Entrée sans diplôme dans la vie active, mais après une ou plusieurs années de formation (8%).
3. Filière formation générale de niveau secondaire – formation de niveau tertiaire – vie active (30% la suivant entièrement, 8% entrant dans la vie active après l'obtention du premier des deux diplômes).
4. Filière formation professionnelle de niveau secondaire – vie active (48%).

Le système d'enseignement postobligatoire conduit de l'école obligatoire à la vie active. De la première, il reprend la réussite scolaire, en fermant plus ou moins complètement l'accès à certaines voies de formation. Il actualise d'autre part certaines exigences de la vie active et, plus étroitement, professionnelle, qui contribuent à déterminer les savoirs à transmettre. Les jeunes ne peuvent échapper totalement à cette logique; ils tendent au contraire à se déterminer par rapport à elle: les «choix» de formation sont aussi, plus ou moins consciemment des «choix» de vie. Il n'est dès lors pas étonnant que les filières de formation se retrouvent largement dans les comportements réels. En particulier, on comprend ainsi que les orientations professionnelles de niveau secondaire conduisent le plus rarement à des formations professionnelles supérieures, puisqu'un «projet» de formation a déjà été réalisé. Il faut attendre en revanche souvent l'âge de 18 ans pour entreprendre une formation para-universitaire, qui requiert fréquemment de bonnes connaissances générales. Un diplôme de culture générale, mais aussi quelques années de collège, voire un stage de langues y préparent plus efficacement qu'un apprentissage, par exemple.

L'insertion professionnelle et, plus largement, sociale, passe toujours davantage par le système d'enseignement. A partir de ce constat, résul-

tat essentiel dégagé dans le présent chapitre, deux questions importantes se posent, et resteront ici sans réponse :

- Comment les structures de formation et d'activité professionnelle requises par l'économie s'adaptent-elles réciproquement ?
- Comment les jeunes ajustent-ils leurs projets personnels aux contraintes du système d'enseignement ?

Questions qui devraient être élargies vers la gestation de ces projets, les facteurs les influençant et, au-delà de la formation, vers l'analyse des difficultés rencontrées dans la vie professionnelle et sociale, après l'obtention éventuelle d'un diplôme, comme plus tard.

3. Les inégalités sociales

Depuis de très nombreuses années, les milieux intéressés aux problèmes de la formation débattent sous des angles et avec des objectifs divers des inégalités sociales dans la formation. Égalité des chances, inégalité de réussite, démocratisation des études préoccupent chercheurs et praticiens, suscitent de nombreuses controverses. Si quelques lignes ne suffisent pas à les résumer, les constats essentiels peuvent être rappelés brièvement. A plusieurs niveaux, l'adaptation aux normes du système d'enseignement varie fortement avec l'origine sociale des enfants (statut socio-professionnel des parents) ; c'est le cas notamment :

- de la réussite scolaire et d'un de ses indicateurs, l'échec scolaire ;
- de l'accès aux niveaux les plus exigeants de l'école secondaire inférieure ;
- de l'accès au collège et à l'université.

Ces trois phénomènes sont évidemment liés. L'influence de la formation sur le statut socio-professionnel a prolongé la problématique. De l'inégalité sociale dans la formation, on passe à la reproduction sociale : le statut des parents préfigure plus ou moins celui des enfants. En menant le raisonnement à son extrême limite : les situations sociales s'héritent. C'est à ce niveau sans doute que se situe l'enjeu essentiel du débat sur l'inégalité dans la formation. Derrière les revendications du droit à l'égalité dans la formation se profilent celles du droit à l'égalité dans la « réussite » sociale.

La permanence du débat tient plus au désaccord sur les causes et les remèdes qu'à la contestation des faits eux-mêmes, si ce n'est que certains cherchent à nier leur existence en niant la hiérarchie des formations et des statuts socio-professionnels. Mais les différences de formation selon l'origine sociale sont si fortes qu'elles obligent en réalité à maintenir le débat ouvert. Le tableau 5 souligne les articulations essentielles de la discrimination sociale dans la formation d'une volée issue de l'enseignement obligatoire genevois. Afin de ne pas trop

alourdir les commentaires, il est limité à trois niveaux de la stratification sociale:

1. Couche sociale supérieure (indépendants, dirigeants, cadres supérieurs, professions universitaires).
2. Couche sociale moyenne (cadres moyens et subalternes, employés qualifiés).
3. Couche sociale inférieure (cadres ouvriers, professions manuelles, employés subalternes).

Tableau 5: Formation finale estimée, selon la couche sociale

(Université et professions supérieures: niveau atteint; autres: diplôme obtenu)

	Couches sociales			
	Réunies	Supérieure	Moyenne	Inférieure
Total = 100% *	2726	577	1114	901
Université	23	48	23	6
Prof. supérieure	7	8	8	5
Maturité	6	10	5	4
Culture générale	2	2	3	3
Arts et techniques	3	3	3	2
CFC/CC	37	15	37	53
Autres formations profess.	8	5	8	9
Sans diplôme à 19 ans	14	9	13	18

* Estimation fondée sur l'analyse de la génération de 19 ans issue de l'enseignement obligatoire genevois; ce sont ses effectifs qui sont pris comme bases des calculs de pourcentages.

L'estimation de la formation finale atteinte (niveau tertiaire) ou acquise (niveau secondaire) fait apparaître une forte inégalité sociale, à la fois devant la formation (probabilité d'acquérir une formation) et dans la formation (niveau et type de formation).

Formation ou pas

La probabilité de se trouver à 19 ans sans diplôme ni formation en cours varie du simple au double entre les jeunes issus des milieux favorisés (couche supérieure, 9%) et ceux issus des milieux ouvriers (couche inférieure, 18%). Cette différence est plus forte que celle qui distingue jeunes gens et jeunes filles (cf. chapitre 4: 13 et 15%).

D'autre part, cette différence se retrouve et s'accroît tout au long de la période de formation postobligatoire.

Tableau 6: Proportions* de jeunes sans formation en cours ou achevée

Couches sociales	Age scolaire (ans)				
	15	16	17	18	19
Supérieure	2	2	5	6	9
Moyenne	4	7	7	10	13
Inférieure	5	7	9	14	18

* Effectifs de jeunes sans formation, par rapport aux résidents issus de l'enseignement obligatoire genevois.

A 17 ans, les écarts apparaissent déjà nettement, mais ne s'élèvent encore qu'à 2 et 4% entre les couches sociales supérieure et moyenne d'une part, supérieure et inférieure de l'autre. Ils se montent une année plus tard à 4 et 8%, pour finalement atteindre 4 et 9%: ce ne sont pas les différences, mais les quotients de proportions qui sont conservés, illustrant l'accentuation des écarts avec l'âge.

Niveau et type de formation

De manière générale, les résultats concernant la couche moyenne se rapprochent des comportements moyens d'une volée issue de l'enseignement obligatoire genevois. De ce fait, les commentaires qui suivront se centreront sur les deux couches extrêmes, qui offrent des comportements nettement contrastés (cf. tableau 5).

- 56% des jeunes issus des milieux privilégiés accèdent à des formations de niveau tertiaire; près de la moitié entre à l'université. En regard, les enfants de la couche inférieure n'entreprennent qu'une fois sur 9 (11%) les mêmes formations; 6% seulement peuvent commencer des études universitaires. Ils ont donc huit fois moins de chances de devenir universitaires que leurs camarades plus favorisés: ce qui est presque la règle pour les uns devient l'exception pour les autres;
- à l'opposé, les apprentissages et les formations professionnelles ne concernent qu'un enfant de la couche supérieure sur cinq, mais plus de trois enfants de la couche inférieure sur cinq;
- la maturité, enfin, ne peut que difficilement être considérée pour elle-même, puisque ne sont comptés dans le tableau que les bacheliers ne continuant aucune formation. Une différence sociale n'en persiste pas moins, bien inférieure cependant à celle qui prévaut à l'université (rapport de 2.5 à 1).

En ramassant quelque peu les données du tableau 5, on peut synthétiser l'inégalité sociale par quelques chiffres frappants:

- l'accès au collège et aux formations de niveau tertiaire diminue avec la couche sociale: il passe de 66% à 36% de la couche supérieure à la couche moyenne, pour n'être plus que de 15% avec la couche inférieure;

- l'obtention d'un diplôme de formation professionnelle de niveau secondaire offre une image inversée: 23% des enfants de la couche supérieure, mais, dans l'ordre, 48% et 64% pour les deux autres couches sociales.

D'une certaine manière, tout se passe effectivement comme si le système d'enseignement tendait à reproduire la stratification sociale au profit ou au détriment des mêmes lignées familiales. Sans négliger la mobilité sociale intergénérationnelle, ni la mobilité sociale intragénérationnelle (au cours de la vie active)⁹, qui ne sont pas mesurées ici, les chiffres font apparaître une propension non négligeable à l'«hérédité» des situations acquises par les parents, tout au moins lorsqu'elles sont saisies à travers les catégories de formation utilisées, et qui ne recouvrent que partiellement la stratification sociale future de la génération.

Les données utilisées ici n'épuisent pas l'analyse des inégalités sociales¹⁰. Elles ne permettent pas non plus de déterminer dans quelle mesure et dans quel sens ces inégalités évoluent dans le temps. Pour l'instant, on peut affirmer que la généralisation de la formation post-obligatoire n'a pas supprimé les différences: de l'accès à la formation, elles sont passées au sein même des formations, sous la forme de probabilités différentielles d'y suivre l'une ou l'autre filière.

4. La formation au féminin

L'histoire de la condition féminine commence à être suffisamment connue pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en retracer les traits essentiels. On sait qu'elle est faite de discriminations dans la formation et le travail, d'inégalités devant les lois ou les normes sociales plus diffuses. Traditionnellement rattachés à la société rurale, prolongés dans la société industrielle, s'appuyant sur des concepts pseudo-scientifiques ou religieux, ces phénomènes sont-ils en voie de disparition par le biais de la formation généralisée en milieu urbain et par celui de l'évolution des valeurs?

Le tableau 7 donne l'estimation de la formation finale selon le sexe, à partir des comportements de la génération de 19 ans issue du SE genevois:

L'inégalité des sexes devant la formation, sans distinction de types (ligne «sans diplôme à 19 ans»), est pratiquement nulle. Il en va autrement de l'inégalité dans la formation:

- l'accès aux formations générales privilégiées (filière maturité–université) paraît de prime abord relativement égalitaire. Toutefois, à partir du certificat de maturité, la probabilité d'entrer à l'université diffère: de 78% pour les jeunes gens, elle tombe à 57% pour les jeunes filles;
- les formations générales moins valorisées (filière culture générale–formation professionnelle supérieure) sont en revanche

⁹ Cf. Roger Girod, *Inégalité, inégalité*, Paris, PUF, 1977.

¹⁰ Pour d'autres analyses genevoises, voir notamment *Egalité des chances et démocratisation des études – Evolution récente et situation actuelle* (données statistiques), Document de travail, SRS 76.03.

Tableau 7 : Formation finale estimée, selon le sexe
(caractéristiques cf. tableau 5)

	En tout	Jeunes gens	Jeunes filles
Effectifs = 100% *	2726	1412	1314
Université	23	25	21
Prof. supérieure	7	1	13
Maturité	6	5	6
Culture générale	2	1	4
Arts et techniques	3	5	1
CFC/CC	37	46	25
Autres formations profess.	8	4	13
Sans diplôme à 19 ans	14	13	15
* Remarque cf. tableau 5.			

typiquement féminines: elles intéressent 17% des jeunes filles, 2% seulement de leurs camarades masculins. Si les jeunes filles sont globalement plus nombreuses à choisir les études générales de niveau secondaire et à accéder aux formations de niveau tertiaire, elles le font plus fréquemment par la «porte étroite». Un exemple: 2% seulement des bacheliers de sexe masculin entreprennent des études para-universitaires, contre 20% des jeunes filles ayant obtenu leur certificat de maturité!

- les formations professionnelles de niveau secondaire offrent deux visages différents. Elles sont nettement masculines dans les filières techniques et d'apprentissages (parmi lesquels les plus nombreux sont de type manuel), nettement féminines dans les autres filières. Or, ces dernières sont en moyenne moins valorisées: elles sont souvent plus courtes, et elles tendent à donner des qualifications plus spécifiques.

De manière synthétique, deux tendances se dégagent:

1. Les formations des jeunes filles sont plus fréquemment de type général que les formations des jeunes gens.
2. Les formations typiquement féminines sont situées plus bas dans la hiérarchie des valeurs que les formations analogues plus également réparties ou à dominante masculine; cela est vrai:
 - des formations para-universitaires par rapport à l'université;
 - des diplômes de culture générale par rapport à la maturité;
 - des autres formations professionnelles par rapport à l'apprentissage, aux écoles d'arts et de techniques.

En conclusion provisoire, il ressort que les jeunes filles tendent à être moins favorisées que les jeunes gens dans la formation. Serait-ce que la formation des femmes est moins prise au sérieux, ou que les formations et les professions traditionnellement réservées aux femmes tendent à être moins valorisées?

Le chapitre précédent a mis en relief des inégalités plus systématiques encore liées à l'origine sociale. Comment s'articulent ces deux structures inégalitaires? Par sexe et couche sociale, le tableau 15 récapitule la situation à 19 ans d'âge scolaire. La première ligne du tableau indique la proportion de jeunes sans formation, c'est-à-dire sans diplôme ni formation en cours. Les lignes suivantes répartissent par niveau et type les formations en cours ou acquises.

Tableau 8: Formation en cours ou achevée, sexe et origine sociale
(Volées de 19 ans issues de l'enseignement obligatoire genevois)

Formation en cours ou diplôme obtenu	Couches sociales/sexe							
	Réunies		Supérieure		Moyenne		Inférieure	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Effectifs = 100%	1 412	1 314	284	293	579	536	477	425
Sans formation	13	15	10	8	11	15	17	18
Université	13	14	29	29	11	12	2	4
Prof. supérieure	1	11	1	12	2	14	1	8
Maturité	28	32	60	59	27	29	7	16
Culture générale	1	9	2	8	1	10	1	9
Arts et techniques	6	1	6	2	7	1	4	0
CFC/CC	48	27	20	11	50	25	67	40
Autres formations prof.	3	12	1	9	4	12	3	15

* Le total dépasse 100% en raison des diplômés poursuivant leur formation.

Une lecture même rapide du tableau permet de retrouver rapidement à la fois les inégalités sociales analysées dans le chapitre 3, et celles liées au sexe qui viennent d'être dégagées. Par exemple, l'accès à l'université est lié presque exclusivement à l'origine sociale: 29% (à 19 ans) pour les jeunes gens et jeunes filles de la couche supérieure, respectivement 11 et 12% dans la couche moyenne, 2 et 4% dans la couche inférieure. En revanche, l'accès aux formations para-universitaires varie avant tout selon le sexe: 1 à 2% pour les jeunes gens, quelle que soit leur couche sociale, mais entre 8 et 14% pour les jeunes filles. Les apprentissages intègrent les deux formes d'inégalité constatées selon l'origine sociale ou le sexe: quel que soit ce dernier, ils sont d'autant plus fréquents que l'on descend dans la stratification sociale, mais quelle que soit la couche sociale, les jeunes gens sont environ deux fois plus nombreux que les jeunes filles.

Autrement dit, les discriminations d'origine sociale et de sexe s'additionnent, mais ne s'annulent ou ne s'amplifient pas réciproquement. Elles sont largement indépendantes l'une de l'autre : l'image sociale de la formation des jeunes filles est commune à l'ensemble de la société (genevoise, mais sans doute, plus généralement, suisse, voire occidentale). Elle est indépendante des valeurs particulières des classes sociales. Les formations les plus marquées de l'empreinte du sexe (professionnelles supérieures, de culture générale, d'arts et techniques) ne dépendent que faiblement et accessoirement de l'origine sociale, et inversement.

5. Formation et nationalité

Comparer la formation des ressortissants étrangers à celle des Suisses conduit en principe à constater une inégalité au détriment des premiers. Mais c'est oublier un peu vite que leur structure sociale diverge assez fortement de celle des Suisses : l'afflux de main-d'œuvre étrangère a porté davantage sur les échelons inférieurs de la stratification socio-professionnelle. Il convient donc de tenir compte simultanément de la couche sociale et de la nationalité. Comme Genève accueille de nombreux étrangers, non seulement ouvriers, mais aussi, par exemple, fonctionnaires et cadres internationaux, il vaut la peine de distinguer trois groupes : les Suisses, les Italiens et Espagnols (les plus proches de l'immigration dominante en Suisse), les autres étrangers. Le tableau 9 fournit la situation de formation des jeunes à 19 ans pour

Tableau 9 : Formation en cours ou achevée, nationalité et origine sociale (Volée de 19 ans issue de l'enseignement obligatoire genevois)

Formation en cours ou diplôme obtenu **	Couches sociales/nationalité *								
	Supérieure			Moyenne			Inférieure		
	CH	I+E	AE	CH	I+E	AE	CH	I+E	AE
Effectifs = 100%	437	10	130	952	55	108	605	262	35
Sans formation	11	—	9	13	13	16	16	20	31
Université	25	30	44	11	13	18	3	3	—
Professions supérieures	8	—	2	8	4	8	5	1	6
Maturité	54	80	76	27	24	40	11	11	3
Culture générale	6	—	3	6	4	3	6	2	6
Arts et techniques	5	—	2	4	4	5	3	2	6
CFC/CC	18	—	8	39	49	22	55	55	46
Autres formations profess.	5	20	5	8	5	6	8	11	3

* CH = Suisses — I+E = Italiens et Espagnols — AE = autres étrangers.

** Le total dépasse 100% en raison des diplômés poursuivant leur formation.

neuf catégories de nationalité et d'origine sociale, et selon les mêmes caractéristiques que le tableau 8 (sans formation à 19 ans d'une part, niveau et type de formation en cours ou achevée au même âge, de l'autre).

Remarquons tout d'abord que la stratification sociale varie effectivement fortement selon les groupes nationaux:

- chez les Suisses, c'est la couche moyenne qui domine; elle compte à elle seule près de la moitié des effectifs;
- chez les Italiens et Espagnols, la couche inférieure est nettement majoritaire: 80% (262 sur 327);
- chez les autres étrangers, la couche inférieure est au contraire fortement minoritaire: 13% des effectifs.

Si les moyennes de formation des groupes nationaux ainsi définis sont fortement tributaires de ces particularités, leur mise entre parenthèses en isolant chaque couche sociale conduit à quelques constatations a priori étonnantes:

- à couche sociale égale (supérieure ou moyenne), les « autres étrangers » privilégient plus nettement la filière générale la plus valorisée (maturité–université);
- l'absence de formation ne dépend pas, pour les mêmes couches sociales, de l'origine nationale; le pourcentage élevé d'« autres étrangers » de la couche inférieure n'est pas statistiquement significatif, l'effectif total (35) étant trop faible;
- les Italiens et Espagnols de la couche moyenne accordent une préférence marquée aux apprentissages, au contraire des autres étrangers.

On pourrait donc conclure à un effet spécifique de l'origine nationale. Mais ce serait négliger l'approximation de la notion de couche sociale telle qu'elle a été définie dans cet article, puisqu'elle englobe sous une même dénomination des groupes socio-professionnels différents par leur formation, leur culture, leur revenu, etc. Ce serait également ignorer que l'histoire socio-économique diffère d'un groupe national à l'autre. Ainsi, Italiens et Espagnols sont en moyenne moins qualifiés que les Suisses, ils ont connu plus rarement une mobilité sociale ascendante. On pourrait multiplier les sous-populations spécifiques parmi les autres étrangers: fonctionnaires internationaux, cadres supérieurs d'organisations internationales privées ou économiques, etc. Seule une analyse plus fine, difficile à mener à bien en raison d'effectifs souvent trop faibles, pourrait conclure, pour Genève tout au moins, sur les « effets » de l'origine nationale des jeunes.

6. Formation et société

L'analyse de la formation des jeunes issus de l'enseignement obligatoire genevois fait ressortir quelques conclusions majeures:

1. La formation postobligatoire s'est généralisée: six jeunes sur sept obtiennent un diplôme. Si l'on tient compte des formations par-

- tielles, un jeune sur vingt seulement n'est pas entré dans le système d'enseignement postobligatoire.
2. La démocratisation des études au sens large («la formation pour tous»), en passe de devenir réalité, fait ressortir davantage l'absence de démocratisation des études au sens étroit (inégalités d'accès aux filières de formation), en même temps que la situation des jeunes sans formation doit être considérée avec une attention accrue: leur rareté croissante ne leur donne pas de meilleures chances professionnelles, au contraire! L'examen des trois axes traditionnels de l'inégalité a mis en relief les constatations suivantes:
 - 2.1. La probabilité d'accéder aux formations les plus valorisées change considérablement selon l'origine sociale des enfants.
 - 2.2. Jeunes gens et jeunes filles reçoivent des formations en partie différentes: la division du travail et de la formation selon le sexe se nourrissent réciproquement.
 - 2.3. En revanche, la nationalité ne paraît pas jouer de rôle décisif: à statut socio-professionnel des parents identique, il y a peu de différences évidentes.

Repenser la formation?

Si les besoins d'une recherche particulière peuvent amener à isoler l'un ou l'autre secteur du processus de formation, celui-ci n'en forme pas moins en réalité un tout cohérent. Du point de vue le plus global, il se compose de trois segments successifs:

- la formation de base, dans les classes primaires;
- l'orientation, par l'école secondaire inférieure (CO à Genève);
- la formation postobligatoire, où les composantes «professionnelles» des savoirs transmis jouent un rôle important (cf. chapitre 1).

D'autre part, l'ensemble du processus de formation tend vers une différenciation croissante des individus, les spécialisant de manière sans cesse plus étroite, et ne leur ouvrant finalement qu'une partie des activités professionnelles possibles. Si l'école primaire met l'accent sur l'apprentissage de techniques de base et sur l'éveil de la personnalité, l'école secondaire inférieure différencie déjà les savoirs à transmettre, par le biais de programmes partiellement spécifiques aux diverses orientations ou niveaux. Les formations postobligatoires, elles, spécialisent nettement les jeunes, selon les niveaux, types et genres de formations: aucune branche n'est enseignée à tous.

Ce schéma général résulte à la fois de l'accentuation «professionnelle» des formations postobligatoires, et de la rareté relative du temps: en neuf ans, il faut transmettre les notions de base et «trier» les élèves selon leur compétence scolaire et, au-delà, selon leur activité future. Dès le moment où la formation postobligatoire se généralise, le temps à disposition augmente dans des proportions importantes. De plus, l'éventail des âges s'accroît, et avec lui les possibilités de transmettre des connaissances communes nouvelles, inaccessibles aux plus

jeunes, ou trop éloignées de leurs préoccupations. L'orientation devient dans un certain sens moins urgente, et l'acquisition d'une culture commune se voit ouvrir des horizons nouveaux.

Faut-il repenser la formation? Le cadre nouveau que forme la généralisation de la formation postobligatoire oblige au moins à poser la question. D'autres éléments y incitent d'ailleurs, comme les besoins de formation en dehors des compétences professionnelles, ou la réflexion sur la formation permanente.

Structure des formations et structure sociale

Vu comme un ensemble de filières divergeant par étapes successives pour aboutir à une stratification des qualifications acquises que l'on espère adéquate aux besoins du marché du travail, le système d'enseignement se caractérise de deux manières différentes: par la structure des formations dispensées (niveaux, types, genres de formation) et par les voies de sélection des individus au sein de chaque formation. Les chapitres 2 à 5 apportent sur ces points des constats, valables pour une génération issue de l'enseignement obligatoire genevois. S'ils ne permettent pas de retracer la genèse de la structure des formations et des inégalités qui apparaissent, ils offrent matière à réflexion sur les liens généraux entre la formation et la société.

Dans un premier temps, la formation apparaît comme un reflet de la société, de son économie certes, mais aussi de ses autres aspects. On retrouve au sein de la formation les structures plus générales de la société: hiérarchie des savoirs et des qualifications, stratification sociale, discrimination des sexes. Mais, dans un deuxième temps, la structure des formations dispensées tendra à reproduire à son tour la structure sociale: les savoirs et les qualifications acquis se traduiront plus ou moins systématiquement en stratification sociale, les particularités des formations féminines recréeront dans une certaine mesure les particularités des situations et des professions féminines.

Le système d'enseignement joue donc un rôle central dans la reproduction sociale, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on songe à l'accentuation professionnelle de la formation postobligatoire et au poids de l'économie dans les sociétés industrielles: ce rôle central résulte d'un choix, non d'une fatalité. Mais, entre les diverses couches sociales, cette reproduction ne se fait pas au hasard: l'héritage social reste prépondérant¹¹.

Structure des formations et démocratisation des études

Il faut examiner, dans ce cadre très général, la démocratisation des études au sens étroit. Quels que soient les progrès qui ont pu être réalisés depuis un siècle d'enseignement obligatoire généralisé, un effort important reste à fournir. Les moyens qui doivent être mis en

¹¹ Sur les relations entre la réduction des inégalités scolaires et le maintien de l'héritage social: Boudon Raymond, *Education et égalité*, in «Orientations» N° 54, avril 1975, pp. 135ss.

œuvre ne sauraient découler des analyses de cet article: ne cherchant pas à mettre en relief les causes, ces analyses ne peuvent déboucher sur un remède efficace. En revanche, le cadre dans lequel les processus de formation ont été situés attire l'attention sur deux éléments importants:

- l'inégalité (mais non la différence) dans la formation n'existe pas «en soi», mais par rapport à des hiérarchies sociales de valeur et de prestige, et, à travers elles, de pouvoir; la réduction ou la suppression des inégalités scolaires apparaît alors comme l'expression d'une volonté de donner à chacun les mêmes chances de futur individuel et social;
- si l'on admet que la structure des formations dispensées est relativement adéquate aux «besoins» du marché du travail, on ne peut réduire les inégalités sans accepter une ou plusieurs des conséquences suivantes:
 - inadéquation des formations acquises aux besoins de l'économie, avec les problèmes d'adaptation que cela poserait;
 - égalité des «malchances» d'accès aux formations socialement moins privilégiées, afin de rétablir, si besoin est, la correspondance des structures de formation et de qualifications requises par le système économique;
 - modification des finalités de la formation, détachées plus ou moins complètement des impératifs économiques, centrées davantage sur le développement personnel et l'ensemble des aspects de l'insertion sociale.

Au terme de cette analyse, les questions sans réponse et les problèmes ouverts sont plus nombreux que les conclusions solidement établies. C'est qu'elle ne voulait et ne pouvait être autre chose qu'un maillon d'une chaîne de recherches, de réflexions et de pratiques, maillon apportant une information sur la situation d'un système d'enseignement particulier à un stade de son évolution.

JACQUES AMOS

Valaisan d'origine, Jurassien de naissance, Jacques Amos a étudié successivement aux Universités de Genève et de Neuchâtel, et a enseigné dans les écoles secondaires de Moutier et de Berne. Licencié en sciences sociales de l'Université de Neuchâtel en 1970, il y a occupé de 1971 à 1976 un poste d'assistant à l'Institut de sociologie et de science politique. Il est actuellement au Service de la recherche sociologique du Département de l'instruction publique du canton de Genève, où il analyse les données d'une importante recherche sur les types et niveaux de qualifications des jeunes de quinze à dix-neuf ans.